

32 heures (en moyenne) par semaine = 1280 heures annuelles

1

Tâche éducative - 720 heures

Enseignant régulier temps plein

- 635 heures par année — cours et leçons et/ou supervision des stages en présence des élèves.
- 85 heures par année — autres tâches éducatives.

Enseignant à temps partiel

720 heures par année incluant les cours et leçons et/ou supervision des stages en présence des élèves et les autres tâches éducatives.

Autres tâches éducatives :

- Surveillances autres que les surveillances de l'accueil et des déplacements
- Récupération
- Encadrement

20 heures en moyenne par semaine

2

Autres tâches professionnelles (ATP) assignées = 360 heures

- Journées pédagogiques
- Surveillance de l'accueil et des déplacements
- Comités
- Rencontres
- Correction
- Planification
- Préparation
- Échanges, suivis, rapports et communications avec d'autres

membres du personnel, la direction du centre, les parents ou les partenaires (suivi d'élèves, etc.)

- Veille à l'équipement utilisé dans le cadre des activités d'apprentissage reliées à son enseignement
- Annexe 50 (*Mesure de soutien à certaines enseignantes ou certains enseignants inscrits dans un programme d'enseignement en formation professionnelle*)
- Etc.

3

Autres tâches professionnelles (ATP) personnelles – 200 heures

* 40 heures au centre à l'intérieur de l'amplitude de 35 heures en incluant le temps requis pour les 3 premières rencontres de parents et les 10 rencontres collectives.

◇ 160 heures effectuées au lieu déterminé par l'enseignant et au moment de son choix et pouvant être accomplies à l'extérieur de l'amplitude hebdomadaire. (4 heures, en moyenne, par semaine.

Absence d'obligation pour l'enseignante ou l'enseignant de fixer à son horaire tous les moments pour l'accomplissement des ATP personnelles.

La TÉ et les ATP qui ne nécessitent pas une présence récurrente ne sont pas fixées à l'horaire.

FP	
Régulier temps plein heures/année	Temps partiel heures/année
Cours et leçons	720 h
635 h	
Autres tâches éducatives	85 h
Total	720 h
Assignées	360 h
Personnelles	* 40 h ◇ 160 h } 200 h
Total	1280 h

Présence, en moyenne, de 28 h / semaine au centre.